

Trilbardou
1734
Minute



premes
Minute

Le present Registre contenant ^{une} feuillets
côtée & paraphée par premier & dernier, par Nous LOUIS-
MARIE-ROBERT MARQUELET, Chevalier Seigneur de la Nouë,
Conseiller du Roy, Lieutenant General de la Ville, Bailliage &
Siege Presidial de Meaux, pour servir de ^{minute}
à enregistrer les Actes des Baptemes, Ma-
riages & Sepultures de la Paroisse de ^{Trilbardou}
pendant l'année 1734 seulement, & en être en fin de lad. année
raporté au Greffe dudit Bailliage la grosse, signée & certifiée, con-
forme à la minute par le sieur Curé de ladite Paroisse, à peine de
faïste de son temporel, & de vingt livres d'amende contre les Mar-
guilliers de ladite Paroisse, le tout suivant l'Ordonnance de 1667.
& l'Edit du Roy du mois de Decembre 1716. FAIT à Meaux le
dernier Decembre mil sept cent trente-trois.

OBSERVATIONS.

DANS LES BAPTEMES, FAIRE MENTION:

1. Du jour de la naissance de l'Enfant, & le jour de son Baptême.
2. Nommer le Pere, la Mere, le Parrain & la Marraine.
3. Faire signer le Parrain & la Marraine s'ils le savent, aussi bien que le Pere s'il est present, ou déclarer qu'ils ne savent signer.

DANS LES MARIAGES, FAIRE MENTION:

1. Des noms, surnoms, âges, qualitez & demeures de ceux qui se marient.
2. S'ils sont enfans de famille, en tutelle, curatelle, ou en puissance d'autrui.
3. Faire les Mariages en presence de quatre témoins, qu'il faut nommer par noms, surnoms, qualitez & demeure, déclarer s'ils sont pateres, de quel côté, & en quel degré.
4. Faire signer les personnes mariées & les témoins, ou déclarer qu'ils ne le savent.

DANS LES SEPULTURES, FAIRE MENTION:

1. Du jour du Décès, & celui de la sepulture.
 2. Les faire en presence de deux parens ou amis, qu'il faut nommer par noms, surnoms & vacations.
 3. Les faire signer, ou faire mention qu'ils ont déclaré ne savoir signer.
- Enfin dans la grosse qui sera envoyée au Greffe, copier fidellement & transcrire tout ce qui est en la Minute, même les signatures.

Pour l'insertion & papier de la minute & grosse, a été délivré

fait par

L'an 1734 Le quatorze may a été inhumé le Corps de
 deux filles nées le jour même de saint jehan le
 onzième de deux enfants de de marie jeanne
 ysaie. La mère a été nommée marie jeanne
 Le père est Jean Baptiste Laroche. La mère a été
 nommée madame Laroche. Les parents ont
 signé. La mère a été nommée madame Laroche
 et ont signé. Jean Sagnon

Nicolas Marent

L'an 1734 Le dix neuf may a été inhumé le Corps de
 Jean agé de dix huit mois en l'enfant fils de Claude
 Jacques et de marie jeanne nauclair et ont signé
 Du signet

L'an 1734 Le vingt quier may a été inhumé le
 Corps de nicolas agé de quatre ans et demi fille de
 Claude de feuvre maunourier et de de feuvre
 nicolas bayonier et ont signé. BLE

L'an 1734 Le treize may a été inhumé le Corps
 de marie jeanne agée de deux ans en l'enfant
 fille de Jacques grothier et de jeanne
 pascent ses père et mère ont signé

L'an 1734 Le quatre juin a été inhumé le Corps
 de marie madelaine agée de deux ans en l'enfant
 fille d'antoinette Lavoiselle maunourier et de marie
 madelaine morel ses père et mère qui ont refusé
 ne savoir signer.

L'an 1734 Le sept juin a été inhumé le Corps de Anne
 ou de las barnabé agée de dix neuf mois fille de benoit
 le feuvre maunourier et de marie nicolas argent
 ses père et mère ont signé. BLE

L'an 1734 Le huit juin a été inhumé le Corps de
 Anne ou de las barnabé agée de dix neuf mois fille de benoit
 le feuvre maunourier et de marie nicolas argent
 ses père et mère ont signé. BLE

L'an 1734 Le huit juin a été inhumé le Corps de
 Anne ou de las barnabé agée de dix neuf mois fille de benoit
 le feuvre maunourier et de marie nicolas argent
 ses père et mère ont signé. BLE

L'an 1734 Le quatre juin a été inhumé le Corps de
 deux filles nées le jour même de saint jehan le
 onzième de deux enfants de de marie jeanne
 ysaie. La mère a été nommée marie jeanne
 Le père est Jean Baptiste Laroche. La mère a été
 nommée madame Laroche. Les parents ont
 signé. La mère a été nommée madame Laroche
 et ont signé. Jean Sagnon



L'an 1734 Le trois juillet a été inhumé le Corps de Louis
 agé de dix huit jours fils de de la comtesse de
 juncailleur et de de la comtesse de juncailleur
 et ont signé. La mère a été nommée madame de
 juncailleur et ont signé.

L'an 1734 Le vingt deux juillet a été inhumé le Corps de
 deux nicolas agé de deux mois et demi fils de benoit
 le feuvre maunourier et de de feuvre nicolas
 bayonier et ont signé.

L'an 1734 Le dix aoust a été inhumé le Corps de
 mariage de Jean le gros inhumé et d'antoinette
 le feuvre maunourier et de de feuvre nicolas
 bayonier et ont signé. Malte

L'an 1734 Le vingt deux aoust a été inhumé le Corps de
 elonor agé de un an ou l'enfant fille de feuvre
 de charbon de mr de Bissy demourant le laboye et
 de de feuvre maunourier et de de feuvre nicolas
 bayonier et ont signé.

L'an 1734 Le vingt sept aoust a été inhumé le Corps
 de Catherine née le vingt sept aoust en l'enfant
 fille de de feuvre maunourier et de de feuvre
 nicolas bayonier et ont signé.

L'an 1734 Le vingt aoust a été inhumé le Corps de
 Anne ou de las barnabé agée de dix neuf mois
 fille de benoit le feuvre maunourier et de de feuvre
 nicolas argent et ont signé.

L'an 1734 Le vingt aoust a été inhumé le Corps de
 Anne ou de las barnabé agée de dix neuf mois
 fille de benoit le feuvre maunourier et de de feuvre
 nicolas argent et ont signé.

L'an 1734 Le vingt aoust a été inhumé le Corps de
 Anne ou de las barnabé agée de dix neuf mois
 fille de benoit le feuvre maunourier et de de feuvre
 nicolas argent et ont signé.

Le Corps L'airé aye de cote mais fils d'Antoine
Fauvrière et de Marie Jeanne nantier. Le pere et mere
est ont signés

Lament Cure

L'an 1734 Le quatre Septembre a été baptisé Le corps
de Louis a gé de deux mois ou lécurois fils du sieur
Bellegambe, demourant a Paris vis a vis La Halle St.
Est en face de La femme de Jean papillon de ma paroisse
Depuis quatre jours et cy devant de la femme de la
femme de mar badié de la paroisse de Couppenne et ont
signés

Lament Cure

L'an 1734 Le dix sept Septembre a été baptisé
Le vierc Anne s'ell d'Antoine du mariage de
Brothelamy de laud manouvrier, et de Marie
Anne son quier. Le pere et mere ont signés
Le onzième novembre de la femme de Couppenne et ont
signés

Lament Cure

L'an 1734 Le vingt Septembre ont été mariés l'une par
Bildevant veuve de manouvrier et l'autre par
genévieve charpentier de cette paroisse affés de Nicolas
Lambert de la paroisse de jabbline, et de Marie
d'Antoine d'ici de cette paroisse et d'autre part
Marie Anne pelletier fille de la femme de son Jean
pelletier et de sa vierc Jeanne de la paroisse de
Bouffonville affés de qu'il s'ont mariés de
la paroisse de Bouffonville et de son Jean pelletier
fils de la femme de son et ont signés
Le quier et Jean pelletier ont deslors ne penons
signés et ont fait leur mariage.

Guillaumi pelletier
Joumé Lament Cure

Bonhomme

L'an 1734 Le vingt un octobre a été baptisé
marié Anne vierc du mariage de l'Antoine
Le pere et de gallois de Couppenne. Le pere et

Le Corps L'airé aye de cote mais fils d'Antoine
Fauvrière et de Marie Jeanne nantier. Le pere et mere
est ont signés



Lament Cure

L'an 1734 Le deux Octobre a été baptisé
inférieur Le Corps de Marie Anne a gé de vingt mois ou
lécurois fille de Jacques manouvrier de la paroisse de
madeline piron de la paroisse de Couppenne et ont signés

Lament Cure

L'an 1734 Le quinze novembre a été baptisé Marie
Elizabeth vierc du mariage de
Breg et d'Anne Goully de la paroisse de Couppenne et
quatrième marié Couppenne qui ont deslors ne
Le onzième novembre de la femme de Couppenne et ont
signés

Lament Cure

L'an 1734 Le dix huit novembre a été baptisé
marié Anne vierc du mariage de son Jean Goully et de
quatrième marié Couppenne qui ont deslors ne
Le onzième novembre de la femme de Couppenne et ont
signés

Lament Cure

L'an 1734 Le vingt un novembre a été baptisé
marié Elizabeth a gé de six jours fille
Le pere et mere ont signés

Lament Cure

L'an 1734 Le vingt trois novembre a été baptisé
marié Anne vierc du mariage de son Jean Goully et de
quatrième marié Couppenne qui ont deslors ne
Le onzième novembre de la femme de Couppenne et ont
signés

Lament Cure

L'an 1734 Le vingt cinq décembre jour de Noël a été baptisé
marié madeline vierc du mariage de son Louis
Matis Goully et de Charlotte Goully. Le pere et
moi Le mariage marié madeline nich de l'Antoine
ont signés

Lament Cure

L'an 1734 Le vingt six décembre jour de Noël a été baptisé
marié Anne vierc du mariage de son Jean Goully et de
quatrième marié Couppenne qui ont deslors ne
Le onzième novembre de la femme de Couppenne et ont
signés

Lament Cure